



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Énergies, Connaissance et Urbanisme
Secrétariat de la CDPENAF**

Unité ADS

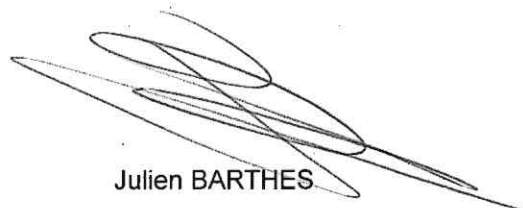
Objet : AVIS DE LA CDPENAF

Auch, le 04/04/2025

Suite à votre saisine du 10 mars 2025, le dossier de permis de construire PC03243324A1003 déposé par la société Corfu portant sur la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Simorre a été examiné par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du jeudi 3 avril 2025. Le pétitionnaire dûment informé a été auditionné.

Au titre de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, la commission émet à la majorité un avis favorable sur le permis de construire portant sur le projet de centrale photovoltaïque porté par CORFU à Simorre.

Le chef de service Agriculture,
Forêt, Environnement



Julien BARTHES